

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 11 février 2012

Comité des compétitions amateurs

Paramètres

Mandat

Le Comité des championnats amateurs est un comité d'exploitation du PDG/DE de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le PDG/DE à remplir ses responsabilités de contrôle touchant toutes les compétitions amateurs nationales.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Préparer les tableaux de service des responsables des départs, de la marque et des Règles en travaillant en collaboration avec le président (la présidente) du Comité des Règles et le président (la présidente) du Comité des championnats professionnels.
- Approuver les budgets consacrés aux tournois pour fins de recommandation au conseil d'administration
- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches
- Fournir au besoin des rapports écrits au PDG/DE

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Déterminer et approuver tous les sites de compétition avec un minimum de trois ans à l'avance;
- Passer en revue et fournir des commentaires touchant les directives relatives au choix des sites;
- Fournir des commentaires concernant les manuels consacrés aux opérations de tournoi/à l'agronomie pour chaque événement;
- S'assurer que le personnel de Golf Canada procède aux visites pré-tournoi périodiques en commençant au moins 12 semaines avant la date de compétition;
- Passer en revue et fournir des commentaires sur les commanditaires et les contrats d'importance;
- Passer en revue et déterminer les mesures à prendre concernant les cas disciplinaires impliquant des participants (au besoin) pour les compétitions amateurs;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada;
- Passer en revue et fournir des commentaires sur les postes budgétaires spécifiques de tournoi tel que déterminé par le président (la présidente);

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre; approuver les politiques d'exemption et les exemptions accordées;
- Passer en revue toutes les politiques de championnat; et
- Passer en revue toutes les politiques concernant le Circuit canadien féminin CN et tous les tournois de qualification professionnels (Omnium canadien féminin CN et Omnium canadien RBC).

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de cinq à dix personnes, y compris le président (la présidente) actuel(le) du Comité des Règles, qui seront choisies conjointement par le président (la présidente) du Comité et le PDG/DE, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et de leur intérêt touchant les compétitions amateurs. Les membres choisis pour faire partie du Comité doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée du membership de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité. Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un gouverneur ou un directeur. Le président (la présidente) peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du PDG/DE. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au PDG/DE dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration le... et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.